



## **DELIBERATION N° 36/2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre, le conseil municipal, dûment convoqué le dix décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Frette, sous la présidence de Monique CHEVALLIER, Maire.

|                                     |                             |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : | <b>15</b>                   |
| Nombre de conseillers présents :    | <b>9</b>                    |
| Nombre de votes pouvoirs :          | <b>2</b>                    |
| Nombre d'abstentions :              | <b>0</b>                    |
| Nombre de vote contre :             | <b>0</b>                    |
| Nombre de votes pour :              | <b>11 (dont 2 pouvoirs)</b> |

Date de convocation du conseil municipal : **10 décembre 2019**

**Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Bernard ESPITALIER, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.**

**Absents excusés : Antoine DE CONCINI, Catherine DECHENAUD (pouvoir à Chantal ARNAUD), Florence GLEBIOSKA, Roland LEVET-TRAFIT (pouvoir à Dorian SILLANS),**

**Absents non excusés: Noël CARRIQUIRY, Benjamin TOSI.**

**Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON**

### **MOTION POUR SURSOIR A LA REORGANISATION**

#### **DES SERVICES DE LA DGFIP**

Les élus du conseil municipal ont pris connaissance, avec précision, de la réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en Isère. Ils ont bien compris qu'il s'agit d'une démarche de réorganisation du réseau DGFIP, qui s'inscrit dans la démarche gouvernementale de déconcentration de proximité. Cependant, il a été rappelé que la DGFIP s'inscrivait d'abord dans une démarche de concertation indispensable au projet, et attendait des élus une réflexion sur cette évolution et des propositions des territoires. C'est dans ce sens que les élus souhaitent s'impliquer dans la démarche de concertation. C'est pourquoi ils s'opposent fermement à cette proposition de réorganisation de la DGFIP Isère sur le territoire de Bièvre Isère. Il semble, pour les élus, que la méthode retenue ne soit pas satisfaisante. En effet, alors que le Grand Débat National, récemment organisé par l'Etat, mettait en avant la nécessité d'améliorer l'accès des habitants aux Services Publics sur les territoires ruraux, la réorganisation proposée continue de vider ces territoires de leurs services

publics. Il est d'ailleurs vraiment étonnant qu'une telle proposition de la DGFIP soit faite dès la fin du mois de juin alors qu'un rapport a été remis à Monsieur le Premier Ministre le 09 septembre dernier avec 200 propositions concrètes, formulées par les 5 membres missionnés par le Gouvernement pour l'élaboration d'un Agenda Rural.

En résumé, pour ce qui concerne le territoire de Bièvre Isère, il apparaît complètement irrecevable de retenir le scénario proposé. Aussi, nous proposons de surseoir, entre autres, à la suppression des trésoreries de La Côte Saint André et de Saint Etienne de Saint Geoirs.

Parce que les élus que nous sommes défendent l'accès pour tous leurs habitants, à un service public de qualité et de proximité, nous refusons donc, en l'état, cette proposition de réorganisation des services de la DGFIP et restons vigilants afin que les services publics de notre territoire cessent de se dégrader au gré des différentes réformes, qui continuent de se faire sur le dos de territoires ruraux.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**Adopte** la motion de soutien en faveur du maintien des services de la DGFIP sur le territoire de Bièvre Isère.

**Vote : à l'unanimité**

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne.*

**Le Maire,  
Monique CHEVALLIER**

